


DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le
20/07/2021
Affichée le 20/07/2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint

François-Julien DEFERT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAUX Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

Excusés et ont donné pouvoir : BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marié, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

Excusés : BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Présents et ne prennent pas part au vote : POTTIER Denis.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

DELIBERATION N°14	Assainissement - Convention de transport et de traitement des eaux usées de Verrières entre la régie assainissement de Troyes Champagne Métropole et le SDDEA COPE de la Haute Seine
RAPPORTEUR	Jean-Michel VIART

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
100	120	120			1

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**ASSAINISSEMENT
CONVENTION DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE VERRIERES ENTRE
LA REGIE ASSAINISSEMENT DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
ET LE SDDEA COPE DE LA HAUTE SEINE**

Annexe : Convention de transport et de traitement des eaux usées de la commune de Verrières

Exposé :

Les eaux usées du réseau d'assainissement de la Commune de Verrières sont traitées à la station d'épuration du SDDEA du COPE de la Haute Seine, située à Verrières. Par ailleurs, les eaux en provenance d'une partie du COPE de la Haute Seine transitent dans les réseaux de Troyes Champagne Métropole avant de rejoindre la station d'épuration. Chaque entité utilise donc les services de l'autre pour gérer une part de sa compétence assainissement.

Afin de permettre de tracer l'ensemble des coûts et des charges des deux services et de facturer le coût de chaque service, le conseil communautaire du 21 décembre 2017 a approuvé la signature d'une convention entre la régie d'assainissement de Troyes Champagne Métropole et le SDDEA COPE de la Haute Seine qui définit les conditions techniques et financières de transport et de traitement des effluents transitant dans le réseau de Troyes Champagne Métropole situé à Verrières. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, aucun acte juridique n'est venu régler le transport et le traitement des eaux usées de Verrières. Pendant cette période, pour assurer la continuité du service, Troyes Champagne Métropole a assuré le transport des effluents de la commune et le SDDEA COPE de la Haute Seine les a traités à la station d'épuration. Il est donc proposé de signer une nouvelle convention qui viendra régulariser l'année 2020 et prévoir les modalités d'intervention des deux entités pour une nouvelle période allant du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024.

Dans le cadre de la régularisation de l'année 2020, Troyes Champagne Métropole s'engage à verser un montant de 62 908,50 € HT (calculé comme suit : 74 010 m³ x 0,85€/m³) au SDDEA pour le traitement des effluents de Verrières et le SDDEA s'engage à verser un montant de 61 888,20 € HT (calculé comme suit : 187 540 m³ x 0,33€/m³) à Troyes Champagne Métropole pour le transport de ces effluents.

A partir du 1^{er} janvier 2021, il est proposé le tarif de 0,85€HT/m³, pour le traitement des eaux usées de la Commune de Verrières dans la station d'épuration du SDDEA et le tarif de 0,44€HT/m³ pour l'utilisation du réseau et la maintenance des postes de refoulement de Troyes Champagne Métropole sur la Commune de Verrières par le COPE de la Haute Seine. Ces tarifs pourront être modifiés par délibération de chaque entité.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le projet de convention annexé,**
- **D'APPROUVER les tarifs portant sur le transport et le traitement des effluents de la commune de Verrières ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer la convention avec le SDDEA, ainsi que tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote